Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 19 (1948)

Heft: 5

Artikel: Le nouvel horaire des chemins de fer 1948-1949

Autor: Steiner, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825433

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cas cités dans cet article et d'autres qui, comme à Courtedoux, me sont bien moins connus, sont entièrement négatifs. Tous ces échecs étaient d'ailleurs facilement prévisibles. Dans plusieurs cas, d'ailleurs, les travaux furent exécutés malgré les conseils de prudence de l'ingénieur ou du géologue.

On constate que nos populations se laissent difficilement convaincre par les arguments du spécialiste. Elles sont, en général, fermées à tout raisonnement, mais acceptent aveuglément les affirmations catégoriques de sourciers, souvent au mépris du bon sens. Nombreux, d'ailleurs, sont ceux qui ont leur petite opinion ; ils la défendent avec d'autant plus d'opiniâtreté qu'elle est basée sur des représentations fantaisistes. Ainsi, on rencontre souvent encore l'idée abracadabrante d'un fleuve souterrain provenant des Alpes, idée propagée par un radiesthésiste célèbre, aujourd'hui disparu.

Le géologue, après une étude approfondie de la structure géologique de toute une région, émet des hypothèses, c'est-à-dire des suppositions qui demandent à être vérifiées. Il présume l'existence d'une nappe phréatique ou d'un cours d'eau souterrain, alors que le sourcier est catégorique. Il n'indiquera la profondeur de la nappe ou le débit du cours d'eau qu'après l'avoir mesuré. Le radiesthésiste, en revanche, possède la faculté extraordinaire de traduire instantanément le nombre d'oscillations de son pendule ou de rotations de sa baguette en mètres ou en litres/minute. Cela tiendrait du miracle, si les chiffres ne se trouvaient pas régulièrement démentis par les faits.

Parfois, il est vrai, des sourciers découvrent réellement des sources, mais il ne fait pas de doute qu'ils doivent ce succès à leur bon sens et à leur don d'observation plutôt qu'à un pouvoir de divination surnaturel ou à une sensibilité extraordinaire. La proportion de réussites est toutefois extrêmement faible. Ceci tient au fait que les sourciers possédant ce flair sont rares. Avec la grande majorité des radiesthésistes, on a affaire soit à de bons hommes naïfs,, qui se croient des êtres exceptionnels, soit à des charlatans, qui exploitent la crédulité humaine. C'est aussi bien contre la première catégorie que contre la deuxième qu'il est nécessaire de mettre nos populations en garde.

Dr H. Liechti.

Le nouvel horaire des chemins de fer 1948-1949

M. S. Müllener, chef de section à la division des gares et des trains de la Direction générale des chemins de fer fédéraux, publie dans le N° 5 du Bulletin des C.F.F. une étude sur le nouvel horaire. Nous en reproduisons les alinéas qui concernent plus particulièrement le Jura bernois.

« Service international : La paire de trains directs de nuit Paris-Berne-Paris a été prolongée jusqu'à et de Milan, avec, pour le moment, des voitures de course de 1re et de 2e classes Paris-

Milan et de 3e classe Belfort-Milan. Ce qui a seul permis d'assurer ce prolongement, c'est la réunion à Porrentruy des formalités douanières françaises et suisses. Cette concentration permet en outre d'accélérer de trois quarts d'heure à une heure la relation de jour Paris-Berne-Paris. La relation directe (Londres-) Calais-Berne et au delà est assurée par les trains saisonniers 236/239. En dehors de cette période, il faut passer par Bâle. »

« Service interne : Pour répondre à un vœu ancien de la vallée de Delémont qui demandait que les abonnés soient mieux servis le matin, nous avons introduit une nouvelle paire de trains entre Moutier et Sonceboz. Une nouvelle paire de trains circulera aussi le soir pour les abonnés entre La Chaux-de-Fonds et Saint-Imier. »

Nous avons déjà relevé dans le dernier bulletin toutes les améliorations que nous a apportées le nouvel horaire. Notre train de revendications en sera soulagé d'autant à l'avenir. Nous exprimons ici notre satisfaction et notre reconnaissance à tous ceux qui sont appelés à se pencher sur l'élaboration des horaires et qui, cette année tout particulièrement, ont revu les horaires du Jura bernois avec la ferme volonté de réaliser des améliorations, malgré toutes les difficultés de matériel, le manque de locomotives, les charges très lourdes du personnel.

René Steiner.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Listes des membres des commissions de l'ADIJ

(Suite au rapport de l'exercice 1947.)

Commission d'urbanisme et de protection des sites.

Président : F. Reusser, Moutier ; secrétaire : J. Christe, Courrendlin ; membres : H. Farron, Delémont, A. Gerster, Laufon, C. Kleiber, Moutier, M. Leschot, Porrentruy, Dr M. Joray, La Neuveville, Muller, St-Ursanne, R. Steiner, Delémont.

Commision pour la protection de la nature.

Président : Dr R. Baumgartner, Delémont ; secrétaire : Dr M. Joray, La Neuveville ; membres : Dr J. Chausse, Moutier, H. Farron, Delémont, P. Flotron, St-Imier, Dr E. Guéniat, Porrentruy, F. Reusser, Moutier, R. Steiner, Delémont.

Commission scientifique.

Président : L. Lièvre, Porrentruy ; secrétaire : Dr G. Keller, Porrentruy ; membres : Dr Liechti, Porrentruy, Dr R. Baumgartner, Delémont, Dr J. Cerf, Delémont, Dr Eberhardt, St-Imier, H. Farron, Delémont, Dr E. Guéniat, Porrentruy, Dr M. Joray, La Neuveville, Dr Koby, Bâle, Dr Perronne, Porrentruy, A. Peter, Delémont, F. Reusser, Moutier, R. Steiner, Delémont.

Commission forestière.

Président : P. Maillat, Delémont ; secrétaire : R. Steiner, Delémont ; membres : E. Berberat, Porrentruy, H. Farron, Delémont, P. Flotron,